Antoine Sidoine
adopté et
Marie
Thérèse
Aubert

Par devant nous, Officier public
Cette vingt et unième, par devant moi Charles Pinondel
Président de la Administration Municipale du Canton de la
Garde, Département du Var, Canton de la Valette
loi 19 fructidor an 6. Des fonctions d'officier public
quant à la Célébration des Mariage des citoyen de ce
Canton, sont comparus pour contracter mariage les
citoyens Antoine Sidoine adopté Cultivateur, agé de
vingt un ans, né depuis jours et fait de la Commune de
La Valette, où résidant fils à Maseur Augustine de feu
agricole Manager et dame Jeanne Dinse Veuve, et
Marie Thérèse Aubert, native de la Commune de la Valette
et y résidant agé de vingt un ans, depuis jours fille
Mineur Augustine de feu François Aubert et de
Reine Coral veuve Autre Partie, lesquels futur Conjoint sont
accompagnés des citoyens Charles Guieu, propriétaire
propriétaire, André Mourchon Cordonnier et Blaise
Albrand Tonnelier tous agés de plus de vingt un ans
et tous citoyens de la Commune de Cette
Commune, témoins requis soussignés, assistant Contractants
savoir le futur de sa Mère et la future de son Père et
Mère, avec Nomment du dit Mariage leur Consentement
et approbation. Lecture faite conformément des lois de la Commune
1° de l'extrait Date de Publication du dit Mariage
délivré par l'Officier Public de la Commune de la Valette
portant qu'il n'y a eu aucune opposition ni empêchement
vu l'extrait Date de naissance du futur portant qu'il
est né à la Valette le quatre janvier mille sept cent soixante

Dix sept vu l'Acte du future portant qu'elle
est née à la Valette le dix sept décembre mille sept
cent soixante dix neuf, ci partie ayant de rendre
Déclaré tout Notre Consentement au dit Mariage
Ou ne sur de quelque Renonce aux droits de dotal
antoine Sidoine adopté et Marie Thérèse Aubert sont
unis en Mariage. De tout quoi j'ai Dressé le Présent
Acte que j'ai signé avec les Témoins les Parties ont
Déclaré ne le savoir, après Lecture faite de tout Notre
par nous Temple Secrétaire du Canton de la garde
le jour Mois et an sus dit.

Blaise albrand
(signé)

Mourchon

Charles Guieu

Latty

Par devant nous Officier public
Cette Dix Huitième, par devant moi Charles Pinondel
Président de la Administration Municipale du Canton de la garde
Département du Var, Canton de la Valette loi du 19 fructidor
an 6. Des fonctions d'officier public quant à la Célébration du
Mariage des Citoyens de ce Canton, sont comparus les
Citoyens antoine Sidoine Cultivateur agé de vingt neuf ans, natif
de la Commune de la Valette et résidant en cette de la Valette fils
Mineur Augustine de feu Joseph et de Catherine Mourier Veuve
Autre, et Marie Claire Martin veuve de la Commune de

antoine fils
et
Marie Claire
Martin